



Après la pause estivale, notre commune reprend son rythme et c'est avec plaisir que nous vous retrouvons à l'occasion de ce nouveau numéro de Saint Riquier Actus.

Cette rentrée est l'occasion de revenir sur les dernières actualités de notre village, de vous informer des actions menées par la municipalité et de vous présenter les prochains rendez-vous qui rythmeront les semaines à venir.

Manifestations communales, vie associative, école, travaux, informations pratiques... ce bulletin rassemble l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour rester au plus près de la vie de Saint Riquier Es Plains.

Nous souhaitons que ces rendez-vous soient autant d'occasions de nous retrouver, d'échanger et de faire vivre ensemble notre village.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

*L'équipe municipale*

## *Points travaux :*

### La Mairie :



Les travaux de rénovation de la façade de la mairie vont se poursuivre. La première phase a permis de remplacer les colombages et les solives abîmés de la façade avant, sur la partie haute du bâtiment.

Lors du dernier conseil municipal, la deuxième phase des travaux a été validée. Elle prévoit le remplacement des colombages et des solives à changer sur les autres façades, ainsi que la reprise de l'enduit de tout le bâtiment.

Afin de limiter le reste à charge pour la commune, des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'État, du Département et de la Communauté de Communes. À ce jour, les dossiers sont recevables et en cours d'instruction. Nous devons désormais attendre les retours des différents financeurs avant de pouvoir

engager cette nouvelle phase de travaux. Le délai d'instruction annoncé est de cinq mois.

En parallèle, nous allons prochainement faire établir les devis correspondant à la troisième phase, qui portera sur la mise en peinture des huisseries et le lasurage des colombages.

Notre objectif est de pouvoir valider cette dernière phase et déposer les demandes de subventions d'ici la fin de l'année, afin de poursuivre le chantier dans de bonnes conditions et de finaliser la rénovation de la mairie en 2027.

### La salle des fêtes :

L'alarme incendie est de nouveau opérationnelle. Le Conseil Municipal se prononcera lors de la prochaine réunion sur le prestataire retenu pour certifier les derniers aménagements réalisés en conformité avec les normes incendies en vigueur. Il restera ensuite l'entretien annuel à effectuer sur la hotte et la VMC.

### *L'école :*

Lors du spectacle de fin d'année, la municipalité a souhaité marquer le passage des élèves de CM2 vers le collège en leur remettant, en remplacement du traditionnel dictionnaire, un bon d'achat de 20 € valable chez Intersport.

La rentrée se prépare également au sein de l'école. Les haies ont été taillées et le marquage au sol a été rafraîchi afin d'accueillir les élèves dans un environnement entretenu et agréable.

Pour cette nouvelle année scolaire, la municipalité renouvelle la prise en charge des fournitures scolaires. Le fonctionnement de la cantine avec deux services est également maintenu.

L'organisation du travail d'Amandine, notre ATSEM, a par ailleurs été revue afin de renforcer la présence de personnel sur le temps du midi. La municipalité a également choisi d'investir dans de nouveaux jeux et du matériel de dessin pour proposer davantage d'activités aux enfants durant cette pause méridienne.

Enfin, l'équipe municipale va également repenser le choix et le fournisseur des cadeaux de Noël destinés aux enfants scolarisés. La commission du Bien Vivre Ensemble est chargée de travailler sur ce sujet pour proposer de nouvelles idées.



## Le saviez-vous ?

La municipalité dispose d'une réserve d'eau de 6000 litres alimentée par les eaux de pluie récupérées du toit de l'atelier municipal. Elle nous permet l'arrosage des fleurs plantées par les agents techniques.

## La collecte des ordures ménagères :



Depuis février, la collecte du tri sélectif en porte-à-porte est mise en place dans la commune. À ce jour, certains propriétaires n'ont toutefois pas encore récupéré leur bac jaune. Nous invitons les personnes concernées à effectuer cette démarche afin de bénéficier pleinement du service de collecte.

Un conteneur destiné aux ordures ménagères est également disponible dans le centre-bourg. Les mêmes consignes de tri que pour la collecte en porte-à-porte doivent être respectées : le sac translucide est obligatoire et seuls les déchets ménagers y sont autorisés.

Nous constatons malheureusement encore trop régulièrement des dépôts non conformes : encombrants, déchets électriques, cartons ou autres objets qui n'ont pas leur place dans ce conteneur. Nous constatons également que certains foyers n'utilisent pas la collecte en porte-à-porte pourtant mise à leur disposition.



Nous appelons donc chacun à respecter les consignes de tri et à utiliser les différents dispositifs de collecte prévus. Nous demandons également aux propriétaires de locations touristiques de bien informer leurs locataires des modalités de collecte en vigueur dans la commune.

Le maintien de ce conteneur dans le centre-bourg dépend du respect de ces règles par tous. Préservons ensemble ce service qui nous est utile au quotidien.

Le décret du 2026-433 du 2 juin instaure une amende de 65 € pour non respect des règles de collecte et une amende de 135 € en cas d'abandon de déchet dans l'espace naturel ou sur la voie publique

## Les animations à venir :

### Le 5 septembre :

Le 12 juin 1940, des soldats britanniques ont perdu la vie à Saint Riquier Es Plains en tentant de s'opposer à l'avancée des troupes allemandes. D'abord inhumés dans notre commune, leurs dépouilles reposent aujourd'hui au cimetière militaire britannique du Havre.

À travers cette commémoration, la commune et les Anciens Combattants souhaitent faire vivre le souvenir de ces hommes et rappeler l'histoire qui s'est écrite ici, dans notre village.

Nous souhaitons que cette cérémonie soit avant tout un moment simple, convivial et partagé, loin de toute forme de protocole excessif. Un temps de recueillement bien sûr, mais aussi un moment d'échange et de transmission entre les générations.

Les enfants de l'école sont invités à prendre part à cet hommage aux côtés de leurs aînés, notamment en déposant une gerbe de fleurs.

La commémoration débutera à 10h30 au monument aux morts. Elle sera suivie d'une messe, puis d'un verre de l'amitié, qui permettra à chacun de prolonger ce moment dans un esprit simple et convivial.

Bien entendu, chacun est libre de participer à la messe ou non. Celles et ceux qui le souhaitent pourront nous rejoindre pour le verre de l'amitié, afin de partager ensemble ce moment de convivialité.



**INVITATION**

# COMMÉMORATION

*En mémoire des soldats britanniques  
morts à Saint-Riquier-es-Plains en juin 1940*

La Municipalité de Saint-Riquier-es-Plains  
et les Anciens combattants du village  
ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie commémorative.

**SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026**  
**À 10H30**  
**À SAINT-RIQUIER-ES-PLAINS**

Cette cérémonie sera l'occasion de rendre hommage  
aux soldats britanniques tombés sur notre commune en juin 1940.

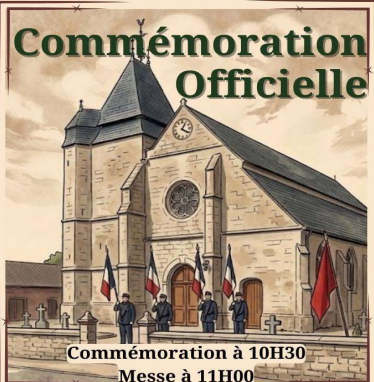
*La cérémonie sera suivie d'une messe.*

*Le verre de l'amitié  
sera partagé à l'issue de la cérémonie.*

**LA POPULATION EST CHALEUREUSEMENT  
INVITÉE À PARTICIPER À CETTE CÉRÉMONIE.**

**Alliance mémoire de Normandie**  
Samedi 5 Septembre - Saint-Riquier-ès-Plains



**Commémoration Officielle**  
  
**Commémoration à 10H30**  
**Messe à 11H00**  
Eglise & Monument aux morts  
76460 Saint-Riquier-ès-Plains

**Exposition militaire**  
Toute la journée :  
Exposition de matériels,  
véhicules & uniformes d'époque  
  
GOLF AUX DAIMS, 465 route du Golf  
76460 Saint-Riquier-ès-Plains

**Journée Golf**  
Initiation au golf **gratuite**  
Practice **gratuit et ouvert à tous**  
  
Jeux pour enfants  
Structure gonflable  
**Compétition à 13H30**  
Formule 4 balles  
Meilleure balle Stableford  
GOLF AUX DAIMS, 465 route du Golf  
76460 Saint-Riquier-ès-Plains

**Bal de la libération**  
**19H00** : Conférence mémoire de Normandie par **Mr Jérôme STALIN**  
**20H00** : Remise des prix de la compétition et repas (plat, dessert & café : 25,00 €/pers)  
**21H30** : Bal de la libération  
  
GOLF AUX DAIMS, 465 route du Golf  
76460 Saint-Riquier-ès-Plains

La journée se poursuivra au Golf aux Daims, qui proposera un programme riche autour de la mémoire et de la Libération : compétition de golf, animations et initiations gratuites ouvertes à tous, conférence consacrée à la mémoire de Normandie, exposition de véhicules et de matériel militaire, repas, ainsi qu'un bal de la Libération pour clôturer la journée.

Une programmation ouverte à tous, qui permettra de prolonger cette journée dans un esprit de partage, de découverte et de convivialité.

## Le 9 septembre :

Pour cette dernière date des Transats d'Albâtre de l'année, profitez d'un après-midi entièrement dédié au plaisir de se retrouver et de partager un moment convivial en famille ou entre amis.

Au programme : jeux et activités ludiques, animations nature, activités manuelles et créatives, animations pour petits et grands.

Et surtout, tout est gratuit et ouvert à tous ! De quoi profiter d'un bel après-midi de rentrée, dans une ambiance festive et détendue.

LE RENDEZ-VOUS LUDIQUE ET FESTIF À NE PAS MANQUER !

**TRANSATS D'ALBÂTRE**  
JEUX • ANIMATIONS NATURE • ACTIVITÉS LUDIQUES, MANUELLES & SPORTIVES



ANIMATIONS GRATUITES  
OUVERTES À TOUS  
Snack servi sur place

**MERCREDI 9 SEPTEMBRE • SAINTRIQUIER-ÈS-PLAINS**  
de 14h à 18h - Sur le site de l'école primaire - Rue du Four Banal

INFORMATIONS :  
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - 02 35 57 85 00  
Retrouvez-nous sur Facebook @cotealbatre  
et sur notre site internet cote-albatre.fr

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre  
**D'ALBÂTRE**

le 27 septembre :



# FÊTE DES habitants

**DIMANCHE 27 SEPTEMBRE  
À 11H30**

**SALLE DES FÊTES**

**SAINT RIQUEIER  
ES PLAINS**



La commune a le plaisir d'inviter les habitants  
à partager un moment convivial à l'occasion de la Fête des habitants.  
**Un petit cadeau sera remis à chaque foyer présent.**



## LES BÉBÉS à l'honneur

La commune souhaite féliciter les familles  
dont un enfant est né entre  
**le 1<sup>er</sup> septembre 2025  
et le 31 août 2026,**  
sous réserve que l'un des deux parents  
soit domicilié en résidence principale  
dans la commune.

Pour bénéficier de cette mise à l'honneur,  
les documents suivants doivent être  
déposés en mairie **au plus tard le**  
**11 SEPTEMBRE**

- justificatif de domicile
- livret de famille



## LES JEUNES DIPLÔMÉS à l'honneur

Les jeunes ayant obtenu leur baccalauréat  
général, technologique ou professionnel,  
ou leur CAP, seront également mis à  
l'honneur, dès lors que l'un des deux  
parents est domicilié en résidence  
principale dans la commune.

Pour bénéficier de cette mise à l'honneur,  
les documents suivants doivent être  
déposés en mairie **au plus tard le**  
**11 SEPTEMBRE**

- justificatif de domicile
- livret de famille
- justificatif d'obtention du diplôme

**Confirmez votre présence**

Afin de nous permettre de préparer au mieux cette manifestation,  
**nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre présence :**



**PAR MAIL**  
mairie.saint-riquier  
@cote-albatre.com



**PAR TÉLÉPHONE**  
02 35 97 51 83



**EN VENANT NOUS  
RENDRE VISITE  
EN MAIRIE**

*Nous serons heureux de vous retrouver nombreux  
pour partager ensemble ce moment convivial !*

La municipalité souhaite créer un nouveau rendez-vous placé sous le signe de la convivialité. Nous invitons l'ensemble des habitants à se retrouver pour la première Fête des habitants.

Cette rencontre sera l'occasion de se retrouver simplement, de faire connaissance, d'échanger et de mettre à l'honneur celles et ceux qui font vivre notre village.

À cette occasion, une attention particulière sera portée aux bébés nés au cours de l'année ainsi qu'aux jeunes diplômés.

Sont concernés :

Les bébés nés entre le 1er septembre 2025 et le 31 août 2026, dont l'un des deux parents est domicilié en résidence principale dans la commune et présent lors de la manifestation.

Pour les familles concernées, merci de fournir en mairie, **au plus tard le 11 septembre** : un justificatif de domicile et la copie du livret de famille

Les jeunes ayant obtenu un baccalauréat général, technologique ou professionnel, ou un CAP, dont l'un des deux parents est domicilié en résidence principale dans la commune.

Les documents suivants devront être transmis en mairie au plus tard le 11 **septembre** : un justificatif de domicile, une copie du livret de famille et un justificatif d'obtention du diplôme.

Un cadeau sera remis aux bébés présents et un geste sera également prévu pour les jeunes diplômés mis à l'honneur.

La Fête des habitants s'adresse à tous ! Chaque foyer présent se verra remettre un **petit cadeau**, afin de marquer symboliquement ce premier rendez-vous et de remercier les habitants pour leur présence.

Afin de nous permettre de préparer au mieux cette manifestation, nous vous remercions de bien vouloir **confirmer votre présence, si possible** :

- par mail : [mairie.saint-riquier@cote-albatre.com](mailto:mairie.saint-riquier@cote-albatre.com)
- par téléphone : 02 35 97 51 83
- ou directement en venant nous rendre visite en mairie.

Nous espérons vous retrouver nombreux.

### Le 10 octobre :

L'association Saint-Riquier-Animation vous donne rendez-vous le samedi 10 octobre 2026 à 19h30, à la salle des fêtes de Saint-Riquier-ès-Plains, pour son traditionnel Repas du Téléthon.

Au menu, chacun pourra choisir entre une potée **maison** ou un poulet rôti, pommes de terre paysannes et sauce barbecue, avec apéritif offert, fromage, dessert et café. La soirée sera également animée par une tombola avec des lots à gagner.

Cette soirée permettra de soutenir le Téléthon, puisqu'une partie des bénéfices sera reversée à cette cause. Les places étant limitées, pensez à réserver avant le 4 octobre 2026.

**REPAS DU**  
**TELETHON**  
**MANGEZ • PARTAGEZ • DONNEZ**

UN BON REPAS, UN BON MOMENT, UNE BELLE CAUSE !

**AU CHOIX :**

**POTÉE maison**  
CHOUX VERT, JARET, LARD FUMÉ, SAUCISSE FUMÉE, CAROTTE, POMMES DE TERRE

**OU**

**POULET RÔTI**  
POMMES DE TERRE PAYSANNES  
sauce barbecue

APÉRITIF OFFERT FROMAGE DESSERT CAFÉ

**TOMBOLA**  
Lots à gagner !

**DATE : SAMEDI 10 OCTOBRE 2026 19h30**

**LIEU : SALLE DES FÊTES de Saint-Riquier-ès-Plains**

**TARIFS :**  
ADULTE = 20€  
ENFANT -12 ANS = 12€

**RÉSERVATION AVANT LE 4 OCTOBRE 2026**  
RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS :  
STRIQUIERANIMATION@GMAIL.COM  
06/67/55/63/77

UNE PARTIE DES BÉNÉFICES SERONT REVERSÉS AU TÉLÉTHON

Places limitées !

IPNS Venez nombreux, chaque geste compte ! Ne pas jeter sur la voie publique

Des manifestations en cours de préparation. Retenez dès maintenant les dates. Nous vous communiquerons d'avantage d'informations dans les semaines à venir.

### Le 3 octobre :

Le club de marche du village prépare sa traditionnelle marche d'octobre rose



### Le 31 octobre :

La commission du bien vivre ensemble organise une animation sur le thème d'halloween.



### Le samedi 5 décembre :

Après-midi récréative organisée par la commune au profit du Téléthon



### Le dimanche 13 décembre :

Saint-Riquier-Animation organise son troisième marché de l'avent

